



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 19 AU 24 SEPTEMBRE SUR ALSTOM VILLEURBANNE

NOTRE COMPTE RENDU DE MANDAT

Sur Alstom Transport S.A. (ATSA), FO est une organisation syndicale représentative qui a des élus au Comité central d'entreprise (CCE). FO présente des listes de candidats aux élections professionnelles pour la première fois sur Alstom Villeurbanne. Nous rendons compte ici de quelques points marquants de l'activité de FO au niveau ATSA.

La négociation collective

FO a négocié et signé des accords qui apportent un plus au personnel, tels que, par exemple, les accords sur le handicap, la complémentaire santé, la prévoyance, ... Tous les accords Alstom sont téléchargeables sur <https://www.fo-alstom.com/villeurbanne/>.

En revanche, FO avait refusé de signer en 2016 le nouvel accord « équilibre travail/vie privée » et en 2017 le nouvel accord sur le CET au niveau ATSA, car ces accords comportaient, entre autres, les régressions suivantes :

- Suppression du congé naissance de 20 jours sous la forme d'un abondement des jours de CET (le refus de FO d'entériner cette mesure avait conduit la Direction à revenir partiellement sur cette suppression en accordant 6 jours de congé naissance).
- Suppression de la possibilité de convertir le 13^{ème} mois en jours de CET, sauf pour la garde d'enfants de moins de 15 ans le mercredi hors vacances scolaires.
- Diminution de l'abondement du CET en fin de carrière.

Malgré la signature de ces accords par la CFDT et la CFE-CGC, FO avait pris l'initiative d'une campagne de pétition intersyndicale pour le rétablissement des droits antérieurs, notamment pour que la prise des jours de CET ouvrent droit à congés payés, RTT, et 13^{ème} mois, etc., comme auparavant. Cette campagne de pétition avait permis de gagner sur ce dernier point dans la limite de 20 jours de CET posés dans l'année.

Au moment des NAO 2019, la Direction a pris l'engagement par écrit de lever les restrictions d'utilisation des jours de CET ayant pour origine le 13^{ème} mois mais n'a pas respecté cet engagement dans l'avenant à l'accord CET qu'elle a proposé aux organisations syndicales. **FO demande à la Direction de respecter son engagement.**

FO a refusé de signer l'accord sur la retraite supplémentaire (article 83) pour les Ingénieurs et Cadres¹ qui n'offre aucune garantie quant au montant de la rente viagère versée au départ en retraite.

En effet, dans la notice d'information de Predica/Crédit Agricole Assurances sur le Plan d'Épargne Retraite Entreprises mis en place par cet accord, rien ne permet de calculer le montant de la rente viagère qui sera versée au départ en retraite. En effet, il s'agit, comme l'indique cette notice, d'un régime à cotisations définies – par opposition à un régime à prestations définies tel que le régime général Sécurité sociale ou le régime complémentaire AGIRC-ARRCO. En réalité, avec les « cotisations » de la retraite supplémentaire, le salarié n'accumule pas un capital mais une créance douteuse d'un montant indéterminé.

¹ Accord groupe signé par CFDT, CFE-CGC.

Notre participation à l'action contre l'absorption d'Alstom par Siemens, pour le maintien des emplois !

FO avait été à l'initiative de l'appel intersyndical à la grève et à un rassemblement national au ministère de l'économie et des finances le 30 novembre 2017 pour exiger du gouvernement qu'il impose des garanties sérieuses pour le maintien des emplois sur chaque site et pour qu'il impose que les commandes publiques françaises soient réalisées en France, ce que le gouvernement avait refusé de faire.

Les organisations syndicales avaient ensuite donné un avis négatif sur le projet d'absorption d'Alstom par Siemens au moment de la consultation du Comité central d'entreprise ATSA. Elles avaient aussi été reçues en juillet 2018 par la Commission européenne à Bruxelles, à leur demande, afin d'exposer leurs points de vue.

Le 6 février 2019, la Commission européenne annonçait officiellement son veto à l'opération.

L'expérience désastreuse pour nos anciens collègues d'Alstom Power et Grid vendus à GE montre l'importance de se méfier des promesses de jeux financiers.

NOS ENGAGEMENTS

Notre « profession de foi » arrive par courrier postal chez vous. Nous voulons insister ici sur certains points

Non aux externalisations ! Non aux délocalisations ! Oui aux réintégrations !

FO s'est toujours opposée aux externalisations d'activités, notamment à celle de la logistique, récemment décidée par la Direction. Nous sommes aussi opposés à l'externalisation de la fabrication des cartes électroniques. Cela revient à abandonner notre savoir-faire et transférer des postes dans des entreprises où le statut du salarié est inférieur à celui existant chez Alstom. C'est aussi le prélude à la délocalisation de l'activité, quand ce n'est pas directement une délocalisation dans un pays à bas coût de main d'œuvre, comme par exemple la fabrication des cartes AGATE en Inde ou en Pologne. C'est ainsi que l'industrie est liquidée en France, avec ses conséquences dramatiques en termes d'emploi.

Pour une augmentation générale des salaires pour toutes les catégories !

Malgré l'échec de l'opération de fusion-absorption Siemens-Alstom, le comité exécutif d'Alstom s'est accordé une hausse de 28% de sa rémunération sur l'exercice 18-19. Le 10 juillet, l'assemblée générale des actionnaires d'Alstom a décidé le versement d'un dividende exceptionnel de 5,5 € par action, soit une somme totale de 1,23 milliard € pour les actionnaires. C'est plus de la moitié du montant total des frais de personnel pour Alstom dans le monde, cotisations sociales incluses². C'est trois fois le résultat d'exploitation d'Alstom ! C'est à comparer au budget annuel prévu pour les mesures d'augmentation salariale décidées unilatéralement à la fin des « NAO » par la Direction sur Alstom Transport S.A., qui est environ de 10 millions €.

FO se prononce pour une augmentation générale des salaires pour toutes les catégories, y compris les ingénieurs et cadres et les ATAM V3, de façon à rattraper et maintenir le pouvoir d'achat, sans avoir à compter sur des primes aléatoires.

Nos candidats aux élections professionnelles à Villeurbanne



Baptiste Fouques



Bastien Reynaud Leger

**Voter pour FO,
c'est voter pour des listes présentées par un syndicat libre et indépendant.**

² Le montant des frais de personnel et des cotisations sociales est de 2409 millions € sur l'exercice 2018-19.